



Bulletin d'inscription

Séminaire Habitat social : Copenhague 16 – 17 octobre 2019

Tarif spécial : inscription avant le 30 juin 2019

Les bonnes pratiques du logement social au Danemark (séminaire : traduction en langue française)

Bulletin d'inscription et règlement à retourner par mail : pierre.omnes@solutions21.fr

Courrier : ODI SARL : 40 rue du Moulin 44340 BOUGUENAI -contact : Pierre OMNES ☎ 06 11 21 30 06

Coordonnées du participant 1		Dates 16 et 17 octobre 2019
Nom – Prénom :		Lieu Copenhague (Danemark)
Fonction :	☎ :	995.00 € .HT au lieu de 1,195.00 € .HT par personne
Email :		
Coordonnées du participant 2		Le coût de l'inscription intègre
Nom – Prénom :		l'ensemble des frais et coûts d'organisation, les honoraires des experts et intervenants, les déplacements sur place, documents et le déjeuner du 3 juillet 2019
Fonction :	☎ :	<u>Non compris</u> : le transport pour se rendre à Copenhague. L'hôtel sur place. Les dîners, L'assurance individuelle durant le séjour
Email :		
Organisme		Séminaire sur 1 ½ jours Nombre d'heures : 12 heures
Raison sociale :		Conditions de règlement
Adresse :		50% à l'inscription : 597.00 €. TTC = facture
CP : Ville :		Solde le 1^{er} octobre 2019 = facture
Dossier suivi par NOM :		<u> Paiement par chèque</u> : ordre « ODI »
E. mail :	☎ :	ODI : 40, rue du Moulin 44340 Bouguenais
<input type="checkbox"/> OUI j'accepte les CGV et je m'inscris au séminaire Habitat Social qui aura lieu à Copenhague les 16-17 oct. 2019 au tarif de 995.00 € .HT		<u> Par virement</u> : Banque Postale IBAN FR16 2004 1010 1113 8928 1X03 293 BIC : PSSTFRPPNTE
<input type="checkbox"/> Option : merci de réserver 2 nuits d'hôtel (15/16 et 16/17 oct.) centre de Copenhague : 300.00 € .HT les 2 nuits avec Breakfast (à payer avec le solde)		En cas d'imprévu les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme
SIGNATURE		Conditions d'annulation Pour être valide toute annulation doit être écrite
		• Pour toute annulation +30 jours avant la date : remboursement de la totalité sans frais.
		• Pour toute annulation 30 à 15 jours avant la date : 50% de la prestation reste dues.
		• Pour toute annulation -15 jours la prestation est due dans son intégralité. Dans ce cas le participant peut être remplacé par une autre personne du même organisme. : nom à communiquer